

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CROSSWOOD

Société anonyme au capital de 10 632 960 euros
Siège social : 8 rue de Sèze, 75009 Paris
582 058 319 RCS Paris

**Avis rectificatif à l'Avis de réunion publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires*
N°62, le 24 mai 2013**

I. AMENDEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Il y a lieu de lire concernant l'ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Rapport du Président du Conseil d'Administration ;
- Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'usage des délégations en cours de validité ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le contrôle interne ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice ;
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Fixation du montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- **Constataion de la fin du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire ;**
- **Constataion de la fin du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant ;**
- **Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire**
- **Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ;**
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

Au lieu et place de l'ancien ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Rapport du Président du Conseil d'Administration ;
- Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'usage des délégations en cours de validité ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le contrôle interne ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice ;
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Fixation du montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- Constataion de la fin du mandat d'un Commissaire aux comptes,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
- **RÉSOLUTION AMENDÉES**

II. Il y a lieu de lire concernant la résolution numéro 7

Septième résolution (Constataion de la fin du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du conseil d'administration sur la situation des mandats des commissaires aux comptes, constate que le mandat de la société « KPMG AUDIT SA », sise 1 Cours Valmy, à Paris la Défense Cedex, (92923), commissaire aux comptes titulaire de la Société, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Au lieu et place de l'ancienne résolution numéro 7 :

Septième résolution (Constataion de la fin du mandat d'un Commissaire aux comptes)

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du conseil d'administration sur la situation des mandats des commissaires aux comptes, constate que le mandat de la société « KPMG AUDIT SA », sise 1 Cours Valmy, à Paris la Défense Cedex, (92923), commissaire aux comptes titulaire de la Société, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

III. Il y a lieu de lire concernant la résolution numéro 8***Huitième résolution (Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide de nommer à compter de ce jour, la société KPMG Audit IS SAS, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est sis 3 cours du Triangle, Immeuble Le Palatin - 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 512 802 653.

Ladite société est nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clôturer le 31 décembre 2018.

Au lieu et place de l'ancienne résolution numéro 8 :***Huitième résolution (Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide de nommer à compter de ce jour, la société « KPMG AUDIT SA », sise 1, Cours Valmy, à Paris la Défense Cedex, (92923), en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clôturer le 31 décembre 2018.

IV. AJOUT DE DEUX RÉOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE***Douzième résolution (constatation de la fin de mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant)***

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du conseil d'administration sur la situation des mandats des commissaires aux comptes, constate que le mandat de Monsieur Jean-Claude REYDEL, commissaire aux comptes suppléant de la Société, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Treizième résolution (Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide de nommer à compter de ce jour, la société « KPMG Audit ID SAS », société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est sis 3 cours du Triangle, Immeuble Le Palatin - 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 512 802 489.

Ladite société est nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clôturer le 31 décembre 2018.

1303168